



RAPPORT ANNUEL DE GESTION POUR L'ANNEE 2023
DU FCP **LAMARTINE PERFORMANCE**

Code ISIN Part C : **FR0007045281**

Part D : **FR0013263498**

Agrément AMF (anciennement COB) du 5 mai 2000, modifié le 27 décembre 2004, 26 décembre 2012, 14 avril, 5 septembre 2014, 29 juin 2017.

Lamartine Performance a pour objectif de surperformer son indice de référence, l'indice CAC 40, sur la durée de placement recommandée, via un investissement dans des sociétés cotées à fort potentiel des pays de la Communauté Européenne. Son profil de risque le soumet aux aléas des marchés, le fonds étant éligible au PEA, il est exposé à plus de 75 % de son actif au risque action, au risque de taux et au risque de change.

Au cours de l'année 2023, durant laquelle l'indice CAC 40 (calculé du cours d'ouverture du 30 décembre 2022 au cours d'ouverture du 29 décembre 2023) a progressé de + 15,53 %, **Lamartine Performance**, à **423,56 €** pour la part de capitalisation, a gagné + **13,04 %**, tandis que pour sa part de distribution, à **574,24 €**, la hausse se situe à + **13,02 %**.

A l'issue de cette année, le portefeuille se compose de 34 valeurs, dont 25 s'inscrivent en hausse, contre 10 qui enregistrent des baisses, les meilleurs scores étant obtenus par **Coinbase** avec + 417 %, **Amazon** avec + 78 %, **Ryanair** avec + 56 %, **Alphabet** avec + 53 %, et **Schneider** avec + 38 %.

A l'inverse, les plus fortes baisses proviennent de **Téléperformance** avec - 40 %, **Valneva** avec - 25 %, et **Sartorius Stédim** avec - 23 %...etc.

Par secteur, nous avons renforcé la Technologie (+ 6 %), l'Industrie (+3 %), ainsi que le Tourisme, le Parapétrolier (+ 2,5 %), et le Luxe (+ 1 %), en allégeant les secteurs de l'Energie et de la Santé (- 3 %), et dans une plus faible part, l'Aéronautique, la Consommation et la Banque (- 2 %). Enfin, l'Automobile a été soldée.

Quant aux liquidités, elles sont restées stables, proches de 1 % du portefeuille.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, la proportion de valeurs éligibles au PEA s'élève à 88,6 % du portefeuille, qui se répartit comme suit :

Répartition par secteurs :

- 22 % Technologie
- 17 % Industrie
- 17 % Santé
- 10 % Luxe
- 6 % Parapétrolier
- 5 % Tourisme
- 4 % Energie
- 4 % Service aux collectivités
- 4 % Aéronautique
- 4 % Chimie de spécialités
- 2 % Consommation
- 2 % Holdings diversifiés
- 1 % Distribution
- 1 % Banque
- 0 % Automobile
- 1 % Monétaire, OCVM Obl. et liquidités

Variations :

+ 6 %
+ 3 %
- 3 %
+ 1 %
+ 2,5 %
+ 2,5 %
- 3 %
inch.
- 2 %
inch.
- 2 %
inch.
inch.
- 2 %
- 3 %
inch.

Avec comme principales lignes du portefeuille :

- **6,8 % ASML**
- **5,1 % Dassault Systèmes**
- **5,0 % LVMH**

Principaux mouvements de l'année 2023 :

A l'achat :

- Apple
- Crédit Agricole
- Fortinet
- Française de l'Energie
- ID Logistics

A la vente :

- Bastide Le Confort Médical
- BNP
- Faurecia
- ID Logistics
- Ipsen
- Meta Platforms
- Rubis
- Stellantis
- Virbac

Les capitaux sous gestion sont passés de **1 189 391 €** au 30 décembre 2022, à **1 196 254 €** au 29 décembre 2023, correspondant à une hausse de + **5,77 %**, due au résultat positif de +13,04 % du fonds, compensée par le rachat de 149,618 parts de capitalisation, soit – 5,8 % du nombre de parts, et celui de 147,738 parts de distribution, soit – 33,5 % du nombre de parts.



Risques de durabilité et critères ESG :

Eu égard au règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019 (règlement SFDR) et notamment à son article 6 ; Financière Lamartine est bien que consciente des enjeux actuels tant environnementaux, durables, sociaux et de qualité de gouvernance, d'ailleurs elle sélectionne les titres choisis dans ses politiques d'investissement non seulement sur des critères de performance mais aussi de bonne gouvernance : direction, résolutions des AG, conseil d'administration, détention du capital. Financière Lamartine veille également à l'éthique des affaires.

Cependant, dans la mesure où le fonds Lamartine Performance a besoin d'une grande souplesse pour sa gestion du fait de ses contraintes statutaires pour être éligible au PEA, il n'a pas été jugé pertinent d'ajouter celles liées au respect des critères environnementaux, sociaux, de durabilité et de qualité de gouvernance. Financière Lamartine souhaite maintenir une indépendance dans sa gestion, conserver des marges de manœuvre maximum dans le choix de ses investissements et ne souhaite pas, à ce jour intégrer de manière systématique ces critères sociaux, environnementaux, de durabilité et de qualité de gouvernance dans son processus d'investissement pour le fonds qu'elle gère.

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux de durabilité et de qualité de gouvernance (ESG) peuvent être consultées sur le site internet www.financière-lamartine.com et figurent dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Politique de rémunération

La société de gestion veille à mettre en place une politique et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques.

Elle s'efforce de respecter ses obligations par une organisation et des procédures de contrôle et de suivi adaptés à sa taille, son organisation interne, sa nature, la portée et la complexité de ses activités et ses moyens et applique donc le principe de proportionnalité à cette politique de rémunération. La Financière Lamartine invoque ce même principe de proportionnalité pour ne pas constituer de comité de rémunération, La personne responsable de la politique de rémunération est Bénédicte Coste DG, RCCI et gérant OPCVM et portefeuilles.

Cette politique est examinée annuellement ou éventuellement en cas de modification des conditions actuelles par le conseil d'administration à l'occasion de l'examen du rapport annuel du RCCI.

Cette politique s'applique aux personnes dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur le profil de risque de la société de gestion ou de l'OPCVM maison. Pour les portefeuilles individuels, un seul gérant dispose d'une rémunération variable mais qui est fixée de manière à ne pas avoir d'incidence substantielle sur le profil de risque de la société de gestion.

Pour la gestion collective : La Financière Lamartine ne dispose, à ce jour, que d'un OPCVM Lamartine Performance. Ce fonds est géré par Bénédicte Coste (DG gérante et RCCI) assistée de Catherine Bouchacourt. Ces deux gérants ont une rémunération fixe.

Il n'y a pas de rémunération variable concernant la gestion de l'OPCVM chez Financière Lamartine et pas de rémunération indexée sur des commissions de performance liées à la gestion des OPCVM.

Cette politique favorise une gestion saine et efficace du risque, notamment du risque de durabilité et implique que les décisions de gestion concernant l'OPCVM ne sont pas conditionnées par la rémunération des gérants mais seulement par l'intérêt des porteurs de parts d'OPCVM.

Autres informations :



- Le fonds Lamartine Performance est un fonds PEA qui dépend de la directive 2009/CE dite UCITS 4.
- Les commissions de mouvement s'élèvent à
 - Actions et obligations : max 0,54 % (85 % société de gestion et 15 % dépositaire)
 - OPCVM : France 18 € TTC max et OPCVM étranger 48 € + frais du correspondant (100 % reversés au dépositaire)
- Aucune « soft commission » n'est pratiquée
- Le calcul de la valeur liquidative s'effectue chaque vendredi, ou, en cas de jour férié ou chômé, le premier jour ouvré suivant

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs : le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé, les titres cotés sont évalués Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

(Places de cotation asiatiques : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de Bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de Bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de Bourse du jour précédent)

- Les OPCVM en portefeuille sur la base de la dernière valeur liquidative connue.
- L'OPCVM ne prend pas en compte simultanément les trois critères ESG (sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance). Lamartine Performance ayant besoin d'une grande souplesse pour sa gestion du fait de ses contraintes statutaires pour être éligible au PEA, il a été jugé préférable de ne pas rajouter celles liées au respect des critères ESG, d'autant que la question est encore très peu évoquée par nos souscripteurs.

- Information complémentaire

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bénédicte COSTE et Catherin Guy BOUCHACOURT
Gérants du Fonds

Ces informations sont indicatives, les performances passées ne présagent pas des performances futures.